

# CLIMAPRESSE



**RÈGLEMENT EN  
INSTALLATIONS  
SOUS PRESSION;  
FAISONS LE  
POINT !**

**À METTRE À VOTRE AGENDA :  
LE RENDEZ-VOUS DE L'AIR ET DU FROID  
- 21 AVRIL 2020**

**UNE POLITIQUE  
« TOLÉRANCE ZÉRO » :  
UN OUTIL INDISPENSABLE !**

P. 16

**LE RECOMMISSIONING :  
POUR UN MEILLEUR RENDEMENT  
DES BÂTIMENTS**

P. 20

Systemes VRF thermopompe et récupération de chaleur

— NOUVEAU CHEZ MASTER —

# UNITÉS EXTÉRIEURES 575V

## HITACHI C'EST :

- PLUS DE 60 ANS D'INNOVATION, DE DÉVELOPPEMENT, DE FABRICATION ET DE MISE EN MARCHÉ DE PRODUITS DE HAUTE TECHNOLOGIE
- LA CONCEPTION ET LA MISE EN MARCHÉ DU 1<sup>ER</sup> CLIMATISEUR MONOBLOC EN 1961 ET DE LA 1<sup>ERE</sup> GÉNÉRATION DE VRF EN 1984
- L'ALLIANCE AVEC JOHNSON CONTROLS POUR CRÉER UNE COENTREPRISE MONDIALE EN 2015
- UNE RÉPUTATION DE LEADER S'ÉTENDANT À TRAVERS PLUS DE 150 PAYS



- Compresseurs «Inverter» à haute performance & efficacité énergétique exceptionnelle
- Thermopompes de 575V offrant l'option de « priority cooling »
- Flexibilité de conception supérieure & facilité d'entretien
- 10 ans garantie pièces et compresseurs

  
**Master**  
CLIMATISATION | RÉFRIGÉRATION  
CHAUFFAGE | VENTILATION

 LES SOCIÉTÉS  
LES MIEUX  
GÉRÉES  
Membre platine

**MAÎTRE DU CONFORT. EXPERT DES GRANDES MARQUES.**  
Pour plus d'informations, communiquez avec  
l'un de nos représentants ou visitez-nous au [master.ca](http://master.ca).

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **Merci de votre confiance !**

## NOUVELLES DE LA CETAF

6 **Retour sur le Gala Reconnaissance 2019**

8 **Présentation des six lauréats 2019**

## COLLABORATIONS

16 **Une politique « Tolérance zéro » : un outil indispensable !**

20 **Le recommissioning : pour un meilleur rendement des bâtiments**

21 **Le SEO : un incontournable à votre réussite**

22 **BABILLARD**

Le Groupe Master inc. ....	2	Lussier Dale Parizeau.....	18
Midbec.....	4	Descair.....	19
Énertrak.....	7	Wolseley.....	23
Novoclimat.....	16	Ref Plus.....	24
Air Innovation.....	17		

### COMITÉ EXÉCUTIF

Nadine Constantineau  
*Mistral ventilation inc.* - Présidente  
Carlos Le Houx  
*EPM Mécanic* -  
1<sup>er</sup> Vice-président entrepreneur  
Charles Vanelslande  
*Groupe Techno Ref 4 Inc.* -  
2<sup>e</sup> Vice-président entrepreneur  
Dominic Desrosiers  
*Le Groupe Master Inc.* -  
Vice-président fournisseur/fabricant  
Sébastien Grisé  
*Baulme Inc.* - Secrétaire  
Benoit Perreault  
*Névé Réfrigération Inc.* - Trésorier  
Michel Chagnon  
*Réfrigération Actair Inc.* - Président sortant

### ADMINISTRATEURS

Gilles Archambault, *Loue Froid inc.*  
François Boucher, *Enviroair Industries*  
André Brassard, *MECA Contrôle*  
Jonathan Desabrais, *Ventilation MFC*  
John Deuel, *Engineered Air*  
Martin Garon, *Air Innovation inc.*  
Patrice Lavoie, *MC Ventilation*  
Guillaume Le Prohon, *LEPROHON INC.*  
Annick Ouellet, *Co-Ref Ltée*  
Sylvain Peterkin, *Daikin*  
Antoine Rivard, *Services de Réfrigération R&S inc.*

### DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ÉDITRICE

Claudette Carrier

### PUBLICITÉ

Claudette Carrier

### CONCEPTION ET RÉALISATION

Fleur de lysée design graphique  
514 528-8618

### ENVOI POSTAL

Cité Poste cfp Inc.  
450 635-8489

### ABONNEMENT

Membres CETAF : Gratuit  
Non-membres CETAF : 50 \$ + taxes  
Étudiants : 35 \$ + taxes

## DOSSIER CENTRAL

Règlement en installations sous pression;  
Faisons le point !

# 12



## NOUVELLES DE LA CETAF Assemblée générale annuelle 2019

# 18



### DROITS D'AUTEUR

Les articles sont publiés sous la responsabilité exclusive de leur auteur. Toute reproduction, traduction et adaptation d'un article, même partielle, doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la CETAF. La source devra être mentionnée et un exemplaire du média sera alors envoyé à la CETAF.

Le masculin est utilisé ici sans aucune discrimination et uniquement pour faciliter la lecture des textes.

TIRAGE : 2 100

### PARUTION : BIMESTRIELLE (SIX NUMÉROS PAR ANNÉE)

CLIMAPRESSE est une revue technique et professionnelle d'expression française publiée par la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF). Elle vise à informer les membres de la CETAF, ainsi que tous les professionnels de l'industrie du traitement de l'air et du froid des secteurs commercial, industriel, institutionnel et résidentiel. Par l'échange d'informations, elle contribue à l'avancement de l'industrie et à une protection accrue des professionnels.

DÉPÔT LÉGAL  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1198-1849



# BOSCH

## Des technologies pour la vie

- Marque reconnue
- Jusqu'à 22 SEER et 10.5 HSPF
- Jusqu'à -25°C / -13°F en chauffage et climatisation
- Facilité d'entretien et service
- Zone unique ou multizones
- Garantie 5 ans pièces / 7 ans compresseurs



## THERMOPOMPE À CAPACITÉ VARIABLE

- Très silencieux ; aussi bas que 56 dB
- Unité ultra compacte
- Garantie 10 ans pièces

### SÉRIE 2.0

- Jusqu'à 20.5 SEER et 10.5 HSPF
- -20°C / -4°F en chauffage

### SÉRIE 1.0

- Jusqu'à 18.5 SEER et 9.5 HSPF
- -15°C / 5°F en chauffage



Application  
mobile disponible



## EN EXCLUSIVITÉ CHEZ MIDBEC

DRUMMONDVILLE | MONTRÉAL | MONCTON | LONGUEUIL | LAVAL | OTTAWA | QUÉBEC | DARTMOUTH



Magasinez sur [MIDBEC.COM](http://MIDBEC.COM)

1 800 670-0000 | [infoweb@midbec.com](mailto:infoweb@midbec.com)



# MERCI DE VOTRE CONFIANCE !



Nadine Constantineau

La 27<sup>e</sup> assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 3 décembre dernier, a entraîné des changements au Conseil d'administration de la Corporation. À titre de présidente, je serai appuyée par une équipe qui comptera de nouveaux représentants qui apporteront, par leur expérience, leur enthousiasme et leur engagement, une énergie nouvelle à la promotion et à la défense des intérêts des membres de la CETAF. Avec mes collègues, je remercie les membres pour la confiance et le soutien qu'ils accordent à la nouvelle équipe d'administrateurs 2019-2020. Je remercie également les membres sortants du Conseil d'administration ainsi que mon prédécesseur à la présidence, monsieur Michel Chagnon, pour l'excellence du travail qu'ils ont accompli et que j'entends poursuivre.

Le gala de remise des Prix Reconnaissance, tenu le 15 novembre dernier, a remporté un grand succès. Je félicite les six lauréats 2019 : monsieur Yves Couture (prix loyauté), monsieur Michel Lecompte (prix hommage), la famille Le Prohon (prix patrimoine), monsieur Claude Rivard (prix personnalité), madame France Sergerie (prix bâtisseur) et Wolseley Canada (prix société). Je remercie aussi les membres du comité organisateur, les membres du jury ainsi que le personnel de la permanence qui ont contribué au succès de cette neuvième édition.

Pour la prochaine année, en plus des dossiers réglementaires tels que le projet de règlement sur les halocarbures et celui modifiant le Code de construction qui vise le rehaussement des exigences d'efficacité énergétique, il y aura le dossier qui est devenu la préoccupation majeure des employeurs québécois, soit la pénurie de main-d'œuvre. L'enjeu de la main-d'œuvre est sans hésitation la première difficulté à laquelle se heurtent plusieurs entrepreneurs. Quelle est la stratégie à mettre en place pour intéresser nos jeunes aux métiers de la construction ? Que faire pour assurer la relève entrepreneuriale ? Des questions auxquelles les principaux acteurs de l'industrie de la construction devront répondre.

Ce sera bientôt le temps des fêtes. J'espère que tous nos membres, ainsi que les lecteurs du Climapresse, pourront profiter de cette période de réjouissances pour se détendre en famille et faire le plein d'énergie pour commencer du bon pied l'année nouvelle. En mon nom et en celui de mes collègues du Conseil d'administration, je souhaite à nos membres et à leur famille ainsi qu'au personnel de leur entreprise, de très joyeuses fêtes et une prochaine année 2020 prospère et heureuse.

**Nadine Constantineau,**  
Présidente de la CETAF



Toute l'équipe  
de la CETAF vous  
souhaite de passer  
de joyeuses fêtes



# LE GALA RECONNAISSANCE 2019



NOUVELLES DE LA CETAF

C'est sous le signe du changement que la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF) a convié ses membres à venir célébrer la 9<sup>e</sup> édition du Gala Reconnaissance.

Plusieurs nouveautés se sont ajoutées à cet événement phare de la Corporation afin d'en bonifier la formule. En effet, cette année, c'est à l'hôtel Mortagne de Boucherville que les organisateurs ont choisi de donner rendez-vous à près de 200 convives pour mettre en lumière les réussites de non pas trois, mais bien six lauréats qui se sont démarqués au sein de l'industrie.

Désormais un incontournable, cette soirée s'est déroulée sous le signe de la festivité alors que le Groupe Känam a su en divertir plus d'un avec son spectacle qui, disons-le, déplaçait de l'air ! En terminant, la CETAF est fière de féliciter encore une fois les récipiendaires de la soirée : France Sergerie (Bâtitteur), Claude Rivard (Personnalité), Michel Lecompte (Hommage), Yves Couture (Loyauté), Wolseley Canada (Société) et la famille Le Prohon (Patrimoine).

La Corporation tient également à remercier l'ensemble des partenaires, sans qui l'événement ne pourrait évidemment pas avoir lieu



**PARTENAIRE OR**  
Wolseley - KÄNAM

**PARTENAIRES ARGENT**  
Loue Froid - Centre de table  
Le Groupe Master - Tapis rouge  
Solutions Santé Sécurité -  
Banquet

**PARTENAIRES BRONZE**  
JESS/ Neptronic - Vin  
Pro Kontrol - Cocktail



# LES PLUS RÉCENTES INNOVATIONS

# **ENERTRAK**

## **DE L'EAU CHAUDE PRODUITE À 70 °C EN PLEIN HIVER**

- La seule thermopompe AIR-EAU qui fournit de l'eau chaude tout l'hiver même quand la température extérieure atteint -20 °C
- La technologie d'injection de gaz dans le compresseur permet au système de fonctionner de manière optimale indépendamment des températures extrêmes du Québec
- Plus de 75 installations dans les écoles du Québec depuis 5 ans



THERMOPOMPE AIR-EAU

**ecodan**



## **LES RÉCUPÉRATEURS D'ÉNERGIE CERTIFIÉS AHRI LES PLUS EFFICACES DE L'INDUSTRIE\***

CENTRALE DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR

**Swegon**



\* La révolution dans les récupérateurs de chaleur AIR-AIR au Québec avec une efficacité de 85% certifiée AHRI1060

Qualité d'air impeccable avec niveau de filtration Merv13

Contrôles intégrés avec interface graphique et compatible BACnet BTL

Plus de 75 installations depuis 3 ans



# PRÉSENTATION DES SIX LAURÉATS R



Mme France Sergerie, Lys Air Mecanic inc. et M. Michel Chagnon.

## Prix Bâtitteur – France Sergerie

Née d'un père entrepreneur, on peut assurément dire que, dès son plus jeune âge, la fibre entrepreneuriale habitait France Sergerie. Déjà à l'époque, elle disait qu'un jour elle aurait sa propre entreprise « je rêvais d'avoir le camion de crème glacé qui passait dans notre ruelle et plus tard acheter la crèmerie tout près de chez moi » souligne-t-elle en riant. Cet intérêt, elle le cultivera tout au long de sa jeunesse sans se douter que c'est ce qui influencera un peu plus tard son choix de poursuivre ses études en finance.

Par la suite, c'est en travaillant pour son père que la mécanique du bâtiment s'est tranquillement immiscée dans son parcours. Alors qu'ils n'avaient que 24 et 25 ans, France et son frère Yves ont eu l'occasion de se lancer en affaires. Occasion qu'ils ont saisie en 1988 et qui a modestement pris naissance au sous-sol de la résidence familiale. Avec la formation de frigoriste que détient Yves, la fratrie a visiblement trouvé une complémentarité et une combinaison gagnante alors qu'ils ont célébré cette année 32 ans de collaboration professionnelle, entourés de la centaine de personnes aujourd'hui à l'emploi de Lysair.



M. Claude Rivard, Services de réfrigération R & S inc.

## Prix Personnalité – Claude Rivard

À la tête de l'entreprise familiale depuis 1995, Claude Rivard a d'abord rejoint Les Services de Réfrigération R & S après sa formation de frigoriste. En effet, ayant bâti son expérience professionnelle aux côtés de ses parents, on peut dire que c'est sur des bases solides qu'il fut sûr de prendre à son tour les rênes de l'organisation, presque quarante ans après sa fondation, en 1957.

Claude Rivard a toujours senti que son rôle requérait une certaine responsabilité d'action face aux situations qui ont croisé sa route. « Si tu veux changer l'industrie, je pense qu'il faut que tu t'y intéresses. Argumenter et questionner les façons de faire déjà en place, c'est bien, mais pour faire bouger les choses, je pense qu'il est nécessaire de poser des gestes concrets », affirme-t-il.

Prenons par exemple le dossier de l'environnement et celui de l'émission de gaz à effet de serre. Bien que ce n'était pas encore un sujet populaire au début des années 2000, Claude était conscient de l'empreinte écologique néfaste que pouvaient émettre ses véhicules et c'est



M. Michel Lecompte, RefPlus

## Prix Hommage – Michel Lecompte

Dessinateur industriel de formation, Michel Lecompte amorce son parcours d'études en se spécialisant en dessin de structures d'acier et d'architecture. Il achève sa scolarité en 1967, l'année de l'exposition universelle. D'ailleurs, à la suite de l'Expo67, alors que plusieurs pavillons souhaitaient rouvrir, monsieur Lecompte a déniché un emploi qui consistait à produire des répliques dimensionnelles de plusieurs serpentins provenant de différents continents (n'ayant pas été conçus en fonction du climat québécois, ils avaient tous gelé).

Cela étant, c'est en 1969 qu'un réel tournant arrive dans sa carrière, alors qu'il se joint l'équipe de la compagnie Blanchard Industries et Blanchard Bohn, où il fait sa marque à titre de concepteur de produits HVAC/R jusqu'en 1978. « J'ai eu la chance de côtoyer un ingénieur qui voulait réduire sa charge de travail et qui m'a sans le savoir enseigné le métier. Ce qu'il ne savait pas, c'est que j'allais tomber dans la potion comme Obélix! C'est à ce moment-là que ma passion pour l'industrie a débuté », raconte Michel Lecompte en souriant.

# ÉCOMPENSÉS EN 2019

Sachant que l'entrepreneuriat est ce qui attirait France Sergerie à la base, elle était cependant consciente qu'il y avait un manque quant à ses connaissances techniques du métier. « Je lisais vraiment tout ce qui se faisait dans le domaine parce que je voulais apprendre », souligne-t-elle. Cette curiosité a fait en sorte qu'elle a découvert très rapidement la CETAF et qu'elle en devint membre dès la première année d'existence de leur entreprise. « Je me disais qu'il s'agissait d'une Corporation qui a à cœur les métiers de la réfrigération et je sentais que c'était un devoir de m'y impliquer », explique-t-elle.

France a d'ailleurs siégé au conseil d'administration comme membre, mais également à titre de présidente entre 2004 et 2006. Fonction pour laquelle elle s'était immédiatement donné la mission d'accroître la visibilité de la CETAF. Plus spécifiquement, c'était les instances gouvernementales qu'elle ciblait puisqu'elle avait le sentiment que les professionnels de l'industrie avaient besoin que leur métier soit davantage protégé. Parallèlement à ce mandat d'importance, elle a mené de front l'avancement

pourquoi il avait instauré un système de gestion de flotte. Alors que ce n'était pas monnaie courante, il a choisi plus tard d'opter pour des modèles moins énergivores à faible consommation d'énergie. « Je me suis toujours demandé comment responsabiliser et conscientiser les travailleurs de la construction, notamment les frigoristes, et je pense que ça, c'est le plus gros défi. Je dis souvent à mes employés de faire attention aux fuites de réfrigérant et surtout de penser à la génération future quand ils laissent leur camion rouler, etc. », ajoute-t-il.

Certes, Claude fut choyé dès le début de sa carrière par son milieu de travail, mais il réalisa à l'époque qu'il n'était pas au fait des manières de fonctionner d'autres entrepreneurs, n'ayant jamais connu d'autres employeurs à l'extérieur de l'organisation familiale. C'est l'une des raisons pour lesquelles il a choisi de s'engager auprès de la CETAF pendant près de vingt ans. Il en fut d'ailleurs le président entre 2002 et 2004. « Pour croître, je pense qu'il faut avoir l'humilité d'apprendre des autres et de comprendre comment ils fonctionnent.

Quelques années plus tard, en 1994, il cofonde RefPlus et en devient le président jusqu'en 2008. Il fait ensuite un petit saut chez le Groupe Master, pour revenir en 2013 au sein de Refplus comme vice-président ingénierie et R et D.

Parallèlement à son cheminement professionnel, monsieur Lecompte ne peut taire sa curiosité intellectuelle et son désir perpétuel de se perfectionner, ce qui le pousse à devenir membre en 1983 de l'ASHRAE, de laquelle il sera nommé en 2014 *Membre à vie*. Il s'y implique activement et siège sur de nombreux comités et sous-comités techniques comme le TC8.4 « *Air Cooling and Heating Heat Exchanger* » (1995-2006), le sous-comité « *Handbook* » (1995-2005), le SPC-25 « *Refrigeration Evaporators Testing and rating Procedure* » (1998-2004), le SPC-33 « *Air Cooled Condenser testing and rating Procedure* » (2003-2008), le TC10.2 « *Air Deshumidifier and Heat Pipes* » (2006-2008).

Cet engagement envers l'industrie a toujours été un moteur et une motivation pour Michel Lecompte. « Une des raisons pour laquelle je travaille encore

de plusieurs dossiers tel que celui d'Hydro-Solution ainsi que celui de la géothermie et plus encore.

Tenant mordicus aux projets auxquels elle croit, France Sergerie est une femme qui n'hésitera jamais à s'investir pleinement par conviction. « À l'époque, que ce soit dans un cadre professionnel ou personnel, quand je rencontrais des gens, j'attendais toujours le moment opportun pour mettre mon chapeau d'ambassadrice et parler de la CETAF. J'étais tellement convaincue de son utilité que je ne pouvais pas ne pas attraper la balle au rebond quand la chance se présentait ».

Aujourd'hui, c'est avec une optique de pérennité qu'elle jette un regard sur l'industrie et qu'elle tente d'assurer une certaine continuité dans la valorisation de la profession. C'est par le biais de la communication qu'elle essaie de transmettre un peu plus chaque jour sa passion à la relève tout en l'encourageant à agir afin de la sensibiliser à l'impact qu'elle peut avoir sur l'évolution du métier.

La CETAF m'apparaissait comme un point de départ intéressant », explique-t-il. Instigateur de nombreux changements à la Corporation, il a collaboré entre autres au développement du réseau de membres hors du grand Montréal, à la création du premier tournoi de golf (région de Québec), à l'avancement du dossier des appels d'offres auprès du Conseil du trésor, à la mise en place d'une formation sur le B-52 et plus encore.

Encore très actif dans l'industrie, Claude Rivard siège depuis un an à titre de président au conseil d'administration de l'Association de la construction du Québec (ACQ) – région métropolitaine, en plus d'assurer la gestion quotidienne de son organisation. Cela étant dit, il commence tranquillement à déléguer ses fonctions de chef d'entreprise pour faire place à une relève déjà bien assurée par deux de ses trois enfants, Antoine et Maude. Même s'il prévoit de ralentir le rythme un tant soit peu, l'homme réservé qu'est Claude Rivard continuera d'agir humblement dans l'ombre sachant qu'il sera toujours animé par la conviction de ses valeurs.

aujourd'hui, c'est que je vois l'évolution de l'industrie et je veux participer à ces changements que je trouve encore aujourd'hui tout aussi excitants qu'à mes débuts! », ajoute-t-il. En effet, en plus d'être investi auprès de l'ASHRAE, il a également été un membre actif sur plusieurs comités de l'AHRI (DOE) (CSA). Il siège d'ailleurs encore à ce jour à deux d'entre eux.

Avec le nombre impressionnant de présentations à son actif, ce n'est pas étonnant que le nom de Michel Lecompte soit familier pour une grande partie des professionnels pancanadiens œuvrant dans le domaine de la réfrigération.

À cet effet, on constate rapidement qu'il est tout naturel que le prix Hommage lui soit remis cette année. Ayant célébré, en février 2019, ses 50 ans de carrière uniquement dans l'industrie de la réfrigération, il ne fait aucun doute que le parcours exemplaire et les contributions indéniables de monsieur Lecompte ont marqué de façon permanente l'histoire et le développement de l'industrie du CVAC.

# PRÉSENTATION DES SIX LAURÉATS R



M. Yves Couture, Co-Ref ltée

## Prix Loyauté – Yves Couture

Comme il en a été question précédemment, le Gala Reconnaissance souligne l'apport de personnes ayant eu, d'une manière ou d'une autre, un impact indéniable au sein de l'industrie du CVAC. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, cela tombait sous le sens que le prix loyauté, reconnaissant les années de service d'un salarié, s'ajoute aux trois catégories déjà en place.

C'est le cas notamment de CO-REF ltée, qui a la chance d'avoir en ses rangs un employé qui répond en tous points à ces caractéristiques. Fondée en 1985 par Norman Ouellet, l'organisation est aujourd'hui entre les mains de sa fille, qui y travaille depuis 15 ans. Au fil du temps, elle a pris de plus en plus de responsabilités pour devenir présidente et actionnaire unique en 2017. Ayant grandi aux côtés de l'entreprise familiale, Annick était la personne tout indiquée pour choisir de mettre en lumière monsieur Yves Couture, qui achèvera cette année sa 34<sup>e</sup> année de service auprès de la compagnie.



M. Sylvain Giroux, Wolseley

## Prix Société – Wolseley Canada

C'est en 2001 que Wolseley prend racine au Canada, apportant avec elle des valeurs à la hauteur de sa responsabilité sociale. C'est pourquoi, depuis 2004, l'organisation est fière de s'impliquer corps et âme auprès d'Olympiques spéciaux Canada.

Le désir de s'investir auprès de la communauté est un sens commun partagé par l'ensemble des employés de Wolseley.

C'est d'ailleurs ce qui a motivé l'équipe de Laval à mettre sur pied un comité dédié à cette cause, pour laquelle une soirée prestigieuse a été tenue au bénéfice de l'organisme. Toute l'industrie était conviée à laisser de côté les rivalités pour venir mettre en lumière ces athlètes et l'ensemble des acteurs périphériques qui font la différence jour après jour. En plus de ce premier gala, une multitude d'initiatives ont été lancées par l'une ou l'autre des 28 succursales du Québec afin d'amasser des fonds pour la cause. « À la base, tout ça est parti d'une petite idée et nous avons rapidement été surpris par l'ampleur qu'elle prenait



Mme Véronique Le Prohon, MM. Jean et Guillaume Le Prohon, LeProhon

## Prix Patrimoine – La famille Le Prohon

La réfrigération n'en était qu'à ses balbutiements que déjà, les fondateurs de Leprohon étaient à l'œuvre. En 1925, Paul Le Prohon fait ses débuts en réfrigération. Douze ans plus tard, il ouvre un petit commerce de réparation d'appareils de réfrigération. Et c'était parti! C'est en 1969 que Leprohon devient membre de la CMRQ, aujourd'hui la CETAF. En 1970, après 45 ans de travail assidu, Paul Le Prohon cède sa place à ses trois fils : Pierre, Jean et Michel.

La deuxième génération transforme l'entreprise et la fait passer de la petite à la moyenne entreprise, positionnant Leprohon comme la référence en Estrie en matière de CVAC-R. On débute l'expansion géographique avec des succursales à Granby et Saint-Hyacinthe. L'entreprise se diversifie en desservant les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel en réfrigération, climatisation et ventilation. Autant Jean que Michel siègeront à la CMRQ et à la CETAF; Michel en sera d'ailleurs président de 1992 à 1994.

À 80 ans bien sonnés, l'entreprise rajeunit son image et son équipe de direction! Les deux enfants de Jean Le Prohon, Guillaume et Véronique, s'associent et prennent de plus en plus de responsabilités. Cette relève dynamique insufflé un vent de fraîcheur à l'entreprise, maintenant connue sous le nom *Leprohon, Maître ès Celsius*.

# ÉCOMPENSÉS EN 2019

Véritable pilier, monsieur Couture fut non seulement le premier employé à être embauché, mais il en fut également le seul sur près de 20 ans. On comprend alors ce qui explique le fort sentiment d'appartenance qu'il a développé envers l'organisation à travers les années. « On peut presque dire que c'est aussi un peu ma compagnie quelque part. J'en prends soin comme si c'était la mienne en tout cas! », dit monsieur Couture en riant. Cette implication, il a d'ailleurs été en mesure de la démontrer concrètement au moment de la transition aux mains de la relève, alors qu'il s'est assuré d'une passation toute en douceur. Soucieux de la pérennité de l'entreprise, monsieur Couture prend au sérieux son rôle de mentor en prêchant par l'exemple. Que ce soit par la rigueur d'un travail bien accompli ou encore par le lien de confiance qu'il sait tisser dans ses relations professionnelles, il tient mordicus à transmettre (bien humblement) ses apprentissages à la génération qui lui succédera.

au fil du temps », souligne Jean-François Charest, directeur provincial chez Wolseley Canada.

Bien évidemment, tout partait de bonnes intentions. Cela étant dit, les employés étaient loin de se douter de l'impact qu'allait avoir cette implication pour la cause. « Qu'on le veuille ou pas, en tissant des liens avec Olympiques spéciaux, nous sommes amenés à côtoyer ces personnes qui présentent des difficultés cognitives et c'est là que tout prend son sens alors que l'aspect humain ressort », explique Caroline Mailloux, superviseure administrative chez Wolseley Canada. Le comité organisateur est encore renversé par l'effervescence et la volonté d'actions contagieuses qui ont été entreprises sur l'ensemble du territoire québécois. « C'est certain que nous étions touchés dès le début par la mission de l'organisme, mais jamais nous ne pensions que ça allait nous changer autant sur le plan personnel. Nous sommes tous tellement fiers

Guillaume joint les rangs de l'entreprise en 2003, d'abord comme vendeur. De 2005 à 2013, il agit à titre de *directeur corporatif des ventes*, puis occupe le poste de *V-P Développement stratégique* en 2013. Guillaume est nommé *Président* en 2016. Siégeant au C.A. de la CETAF depuis 2007, il en assurera la présidence de 2015 à 2017.

«On a toujours discuté de l'entreprise à la maison. Ça faisait partie de notre quotidien. Nos parents nous ont d'ailleurs toujours encouragés à faire preuve d'entrepreneuriat, même enfants. Mais même si j'ai toujours souhaité que l'entreprise demeure familiale, je ne pensais pas nécessairement en prendre la relève. Mais je ne regrette pas du tout mon choix! Nous formons une belle équipe, ma sœur et moi.» mentionne Guillaume Le Prohon.

Véronique Le Prohon occupe le rôle de *directrice générale* au sein du groupe. Elle a réalisé différentes tâches au sein de l'entreprise dès l'âge de 15 ans, avant d'y être embauchée à temps plein en 2005.

«Avoir eu l'occasion de toucher un peu à tout m'a permis de mieux connaître l'entreprise. Je suis aujourd'hui bien outillée pour en assurer l'aspect administratif. J'aime faire évoluer l'entreprise de l'intérieur; il y a suffisamment de gens ici pour la propulser dans son marché!», explique Véronique Le Prohon.

Son engagement et son dévouement envers la compagnie sont tels qu'il a aujourd'hui du mal à entrevoir une amorce vers une retraite bien méritée. « On dirait que je veux m'assurer que tout est correct avant de m'arrêter. Je ne veux pas partir tant que je n'aurai pas l'impression que la relève est assurée et qu'Annick a du bon monde avec qui elle pourra bâtir l'avenir de l'organisation », ajoute-t-il.

En terminant, c'est avec gratitude et une sincère reconnaissance que madame Ouellet tenait à souligner l'apport et le dévouement exceptionnels de monsieur Couture en lui adressant ces quelques mots : « Depuis toujours, Yves a joué un rôle clé dans l'entreprise. Oui, techniquement, il est un contremaître exemplaire pour les bonnes pratiques en ventilation et réfrigération, mais humainement, il est le cœur et l'âme qui soudent encore aujourd'hui toute l'équipe de CO-REF. Je suis privilégiée d'avoir eu Yves à mes côtés et je souhaite à tous les entrepreneurs de se trouver un jour un employé de sa trempe. Merci pour tout Yves! »

de notre monde et nous les remercions du fond du cœur d'avoir embarqué dans nos folies », ajoute Valérie Beauregard, directrice provinciale chez Wolseley Canada.

Francine Gendron, directrice générale d'Olympiques spéciaux Québec, se dit également très touchée par la mobilisation et l'engagement si précieux des employés de Wolseley. « Leur appui est inestimable. Non seulement cette équipe dynamique et dédiée s'est mobilisée pour offrir un apport financier, mais elle a également permis de faire rayonner notre organisation. De tous les coins du Québec, nos 8000 athlètes se joignent à moi pour remercier ces gens de cœur ».

Les lauréats 2019 du prix Société sont la preuve qu'en s'unissant tous ensemble, il est possible d'avoir un réel impact sur le monde qui nous entoure.

Pour Jean Le Prohon, voir ses deux enfants prendre la relève pour une troisième génération est aussi une belle fierté. « Mais ça me rend surtout fier parce que c'est leur choix, ils le font par passion, pour amener l'entreprise encore plus loin. Il faut croire que j'ai su leur transmettre ma flamme! »

La passion s'est définitivement transmise puisque huit décennies et trois générations plus tard, le succès de l'entreprise en est la preuve. Une entreprise qui se remet en question, qui repousse les limites pour s'ouvrir de nouvelles voies, qui valorise l'esprit de réussite et de conquête et tout ça, dans un objectif commun qui est de servir le client, seul juge de la valeur de notre travail.

L'expérience et les valeurs transmises de génération en génération sont primordiales à la poursuite des objectifs de l'entreprise. Partager, être ambassadeur de l'entreprise sont des aptitudes valorisées par la famille Le Prohon. À travers le temps, Le Prohon a toujours su demeurer une entreprise familiale très impliquée dans son milieu. Être un bon citoyen corporatif est important pour l'entreprise.

Peu importe le nombre d'employés, l'entreprise demeura toujours une grande famille.

# RÈGLEMENT EN INSTALLATIONS SOUS PRES FAISONS LE POINT !

## DOSSIER CENTRAL

Par La Régie du bâtiment du Québec (RBQ)

**Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, vous devez détenir un permis pour effectuer des travaux de fabrication, d'installation, de réparation et de modification d'installations sous pression (ISP). Ce permis, désormais obligatoire, constitue la preuve que vous détenez la compétence professionnelle et les connaissances des codes et normes applicables. Faisons le point sur vos principales interrogations à ce sujet !**

Après 6 mois de mise en place du nouveau règlement, le processus d'émission de permis installateur rencontre des difficultés quant au rythme de délivrance des permis, compte tenu d'un volume important de demandes en un très court laps de temps.

Après analyse, il a été constaté que le goulot d'étranglement dans le processus d'émission de permis installateur se situait à l'étape des audits sur des installations fictives, prévus avant l'émission de permis.

Puisque cet état de fait a un impact important sur les demandeurs (problèmes de démarrage des équipements, de paiement des travaux effectués, de possibilité de soumissionner), La Régie du bâtiment du Québec a revu ses façons de faire.

### MODIFICATIONS

Depuis le 10 octobre 2019, les nouvelles demandes de permis installateur sont traitées dans un nouveau processus qui prévoit la réalisation des audits après l'émission du permis et ce lors de la première installation réalisée.

La délivrance du permis pourra donc être réalisée dès lors que votre manuel de contrôle de la qualité est acceptable.

### Mon certificat d'installateur de tuyauterie est-il toujours valide ?

Si vous détenez un certificat d'installateur de tuyauterie délivré avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, il est **valide jusqu'à son expiration**. Cependant, ce certificat vous permet uniquement de réaliser les travaux qu'il autorise spécifiquement, soit l'installation de la tuyauterie.

Ainsi, lorsque vous avez ce certificat et souhaitez installer des appareils, des chaudières, des systèmes de réfrigération ou des tuyauteries non couvertes par son champ d'autorisation (ex. : gaz médicaux), vous devez nous envoyer une demande de permis afin d'ajouter le champ d'activité souhaité.

### Pourquoi dois-je faire valider mon PCQ ?

Lors d'une demande de permis ou d'une modification à celui-ci, nous évaluons votre programme de contrôle de la qualité (PCQ) et validons son implantation dans vos façons de faire. Ce PCQ vise à s'assurer que vous faites des travaux de qualité, en respectant les codes et le règlement applicables selon les champs d'activités de votre entreprise.

### Ma demande de permis a été refusée, que dois-je faire ?

Si votre demande est refusée, nous vous enverrons une lettre pour vous informer de la raison de ce refus. Les droits exigibles vous seront remboursés, mais pas les frais liés à l'analyse de votre demande, qui vous seront facturés.

Avant de présenter une nouvelle demande, assurez-vous d'avoir corrigé la raison identifiée dans la lettre de refus;

### Que faire si je veux mettre en marche une installation, mais que je n'ai pas encore reçu mon permis ?

En date de septembre 2019, plus de 150 demandes de permis ou d'ajout de catégories d'installateur ont été soumises à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ainsi, le traitement des demandes prend plus de temps qu'à l'habitude, et nous comprenons que cela a des répercussions sur le délai d'approbation des travaux déclarés et la mise en marche de votre installation.

Par conséquent, nous vous offrons une solution temporaire afin de diminuer les conséquences liées aux délais prolongés de traitement : **l'autorisation provisoire de mise en marche d'une installation sous pression.**



Pour recevoir cette autorisation provisoire, envoyez-nous d'abord votre déclaration de travaux d'installation pour approbation avec votre mention de conformité. Si nous constatons que vous attendez la délivrance ou la modification de votre permis, nous vous enverrons un formulaire d'essai de pression. Selon les renseignements que vous nous fournirez, nous pourrions vous donner une autorisation provisoire de mise en marche de votre installation.

Lorsque vous aurez votre permis et que vous nous aurez transmis votre mention de conformité, nous pourrions approuver officiellement votre déclaration de travaux.

Quelle catégorie dois-je choisir ?

Pour avoir le droit d'installer des équipements sous pression au Québec, vous devez détenir un permis avec la catégorie et le ou les champs d'activité correspondant aux travaux que vous réalisez. Ainsi, vous pouvez avoir un permis d'installateur de :

- ▶ chaudières à vapeur haute pression NQ 3650-900
- ▶ chaudières à vapeur basse pression NQ 3650-900
- ▶ chaudières à eau chaude NQ 3650-900
- ▶ chaudières à liquide thermique NQ 3650-900
- ▶ appareils sous pression NQ 3650-900
- ▶ systèmes de réfrigération CSA B52
- ▶ tuyauterie :
  - ▶ NQ 3650-900
  - ▶ CSA B52
  - ▶ CSA Z7396 – Partie 1.

Lors d'une demande de délivrance ou de modification de permis, il est très important que les catégories et les champs d'activités identifiés dans le formulaire soient représentatifs des travaux que vous effectuerez. Il ne sert à rien de tout sélectionner si cela ne représente pas les travaux que vous faites; cela nuirait au traitement de votre demande.

De plus, assurez-vous de ne pas oublier de catégories ou de champs d'activités. En effet, nous ne pourrions pas approuver votre installation si le champ d'autorisation de votre certificat ou de votre permis ne correspond pas aux travaux déclarés.

### Comment gérer la sous-traitance en soudage de tuyauterie ?

La sous-traitance pour le soudage de tuyauterie est encore possible, mais doit être davantage encadrée selon deux situations. L'installateur d'équipements (chaudières, systèmes de réfrigération ou d'appareils) est responsable de l'installation et ne pourra produire de mention de conformité s'il n'a pas respecté une des conditions ci-dessous selon sa situation.

Situation 1 : Si le sous-traitant engagé **n'a pas de permis d'installation, l'installateur qui détient le permis** et qui a engagé le sous-traitant doit :

1. appliquer son PCQ;
2. établir une procédure de soudage qualifiée et appliquer une procédure de maintien de la qualification des soudeurs;
3. s'assurer que le soudeur du sous-traitant est qualifié pour sa procédure et s'assurer du suivi de la qualification du soudeur, en inscrivant ces vérifications dans ses registres comme s'il s'agissait d'un de ses employés;
4. superviser les travaux et effectuer une inspection visuelle de la qualité des soudures;
5. délivrer la mention de conformité pour l'ensemble des travaux, y compris le soudage de tuyauterie;
6. transmettre la mention de conformité au propriétaire et à la RBQ, à la fin des travaux.

Situation 2 : Si le sous-traitant engagé **détient un permis d'installation**, il doit :

1. appliquer son PCQ;
2. établir une procédure de soudage qualifiée et appliquer une procédure de maintien de la qualification des soudeurs;
3. s'assurer que ses soudeurs sont qualifiés pour sa procédure et s'assurer du suivi de leur qualification en inscrivant ces vérifications dans ses registres;
4. superviser les travaux et effectuer une inspection visuelle de la qualité des soudures;
5. délivrer la mention de conformité pour l'installation de tuyauterie à l'installateur qui l'a engagé pour cette partie des travaux.

Dans la situation 2, l'installateur qui a engagé le sous-traitant doit appliquer son PCQ pour les travaux qu'il a lui-même réalisés, produire une mention de conformité de l'installation sous pression et la transmettre au propriétaire de l'installation et à la RBQ.

Pour en savoir plus, visitez le [www.rbq.gouv.qc.ca/isp](http://www.rbq.gouv.qc.ca/isp). Il contient tous les renseignements sur les ISP comme l'obtention d'un permis, l'approbation d'un PCQ, vos obligations selon le Règlement sur les installations sous pression et le rôle des personnes reconnues. C'est aussi sur ce site que les nouveautés dans ce domaine sont publiées. ▽

**Tableau 1 - Tuyauteries sous pression**

<b>Tuyauterie <sup>(10)</sup></b>	<b>Assujetti au Règlement sur les installations sous pression</b>	<b>Permis requis (PCQ)</b>	<b>Déclaration à la RBQ (r-Art.32,33) <sup>(11)</sup></b>	<b>Approbation par la RBQ requise avant la mise en marche (r-Art.31) <sup>(11)</sup></b>	<b>Références</b>
<b>Tuyauterie sous pression non soudée</b>					
Les travaux d'installation, de réparation ou de modification de la tuyauterie qui ne nécessitent pas de travaux de soudage.	Oui	Non	Non	Non	Règ.Art.16, 2°
<b>Tuyauterie et accessoires sous pression soudés</b>					
Les travaux d'installation qui portent uniquement sur les accessoires et la tuyauterie qui nécessitent des travaux de soudage	Oui	Oui	Non	Non	Règ.Art.16, 2°
<b>Tuyauterie et accessoires basse pression</b>					
Les travaux de réparation ou de modification d'accessoires ou de tuyauterie d'un équipement sous pression de production de vapeur ou d'eau chaude à basse pression autre qu'un dispositif de protection contre la surpression	Non	Non	Non	Non	Règ.Art.16, 3°
<b>Tuyauterie non assujettie</b>					
Basse pression, à l'exception de la tuyauterie de fluide thermique raccordée à une chaudière assujettie au règlement	Non	Non	Non	Non	Règ.Art.4, 1°
D'un système frigorifique d'une capacité de 11 kW et moins	Non	Non	Non	Non	Règ.Art.4, 2°
De protection d'incendie	Non	Non	Non	Non	Règ.Art.4, 3°
D'air comprimé dont le diamètre nominal (NPS) ne dépasse pas les 19 mm (3/4 po)	Non	Non	Non	Non	Règ.Art.4, 4°

**Notes**

11. **(10)** La section Tuyauterie du présent document vise la tuyauterie raccordée à un équipement sous pression assujetti;
12. **(11)** L'installation de tuyauterie soudée requiert un permis (voir exemptions à l'article 16) et l'installateur doit concilier ses travaux dans un registre à la place de les déclarer à la RBQ.
13. La tuyauterie doit être conforme au Code d'installation des chaudières, des appareils et des tuyauteries sous pression BNQ 3650-900 ou aux Code ASME B31 référés par ce Code.

**Tableau 2 - Installations sous pression pour la réfrigération**

<b>Système frigorifique</b>	<b>Déclaration à la RBQ</b>	<b>Approbation par la RBQ requise avant la mise en marche<sup>(12)</sup></b>
	<b>Règ.Art.32, 33</b>	<b>Règ.Art.31</b>
<b>Puissance ≤ 20 kW</b>		
Appareil non assujetti	Non	Non
Appareil assujetti	OUI	Non
<b>Puissance &gt; 20 kW</b>		
Appareil non assujetti	Non	Non
Appareil assujetti	OUI	OUI

**Notes**

14. **(12)** Une exemption de l'inspection de l'installation est son approbation avant la mise en marche était clairement citée dans l'ancien règlement sur les installations sous pression (article 3) :
- 3. Les articles 14, 16 et 18 de la Loi ne s'appliquent pas à l'installation des appareils suivants ni à l'addition et à la modification de leur tuyauterie:**
- les réservoirs d'air dont le diamètre est de 0,61 m et moins ou dont le volume est de 0,35 m<sup>3</sup> et moins;
  - les chaudières à basse pression à eau chaude ou à fluide thermique dont la surface de chauffe mouillée est de 10 m<sup>2</sup> et moins ou dont la puissance est de 200 kW et moins;
  - les réservoirs à eau chaude dont le diamètre est de 0,92 m et moins;
  - les composants d'une installation d'appareil frigorifique dont la puissance totale des moteurs des compresseurs est de 20 kW et moins.
- Les exemptions de l'inspection d'une installation sous pression seront prévues dorénavant dans les Programmes de Contrôle Qualité (PCQ). On continue par contre dans la période transitoire à appliquer les exemptions d'inspection des installations de réfrigération de 20 kW et moins;
15. Le règlement sur les installations sous pression introduit à l'article 71 une exemption de l'inspection périodique pour les installations de réfrigération utilisant un frigorigène du groupe A1 ou B1.

# FOIRE AUX QUESTIONS – DOMAINE ISP

## Pourquoi 3 ans pour un permis, et non 5 ?

Ce sont les standards internationaux (bonnes pratiques) dans le domaine de l'assurance qualité en ISP

## Ai-je l'obligation de posséder mes propres procédures de soudage même si mon sous-traitant en soudure a les siennes ?

Oui, si cette entreprise n'est pas détentrice d'un permis ISP, vous considérez ces soudeurs comme vos employés. Ainsi, vous devez posséder un permis, utiliser vos méthodes de soudage qualifiées, vous assurez du suivi de la qualification des soudeurs et de l'inspection des soudures.

## Ai-je besoin de détenir mes procédures de soudage si mon sous-traitant en soudure possède un PCQ ?

Si toutes les soudures sont effectuées par le sous-traitant détenant un permis en ISP et dont le PCQ fait mention de l'application de ses propres méthodes de soudages qualifiées, et du suivi de la qualification de ses soudeurs, vous n'avez pas à posséder vos propres méthodes de soudages. Le sous-traitant devra fournir une mention de conformité pour la portion des travaux qu'il aura réalisée.

## Est-ce que je peux éviter de détenir un PCQ en autant que je sous-traite la partie des travaux visés par les ISP à un sous-traitant qui possède un PCQ ?

La personne qui réalise les travaux en ISP doit détenir un permis en ISP, correspondant à la nature des travaux qu'elle réalise.

## Quel sera le temps de réponse de la RBQ pour pouvoir procéder à la mise en marche d'un appareil ou système suite à la déclaration de travaux ?

Si vous faites référence au délai entre la réception de la déclaration de l'installation, actuellement le délai est de 90 jours, compte tenu d'une accumulation de déclaration, compte tenu des délais de délivrance des permis. À terme, le délai serait d'environ 30 jours.

## Dois-je payer pour une inspection par la RBQ suite à une déclaration de travaux ?

Oui. Sur notre site internet, la tarification détaillée est mentionnée: <https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/installations-sous-pression/tarification.html>

## Quels seront les critères pour je puisse mettre en marche un appareil de façon autonome ?

Que le PCQ approuvé par la RBQ (copie contrôlée par la RBQ), précise que ces travaux puissent être réalisés sans approbation de la RBQ.

L'approbation de cette mention dans le PCQ est tributaire de la maîtrise de l'application du PCQ et de l'historique de conformité de l'intervenant.

Dès la première acceptation de votre manuel, il sera mentionné que vous pouvez faire des déclarations sommaires pour certaines catégories d'équipements :

- les réservoirs d'air dont le diamètre est de 0,61 m et moins ou dont le volume est de 0,35 m<sup>3</sup> et moins;
- les chaudières à basse pression à eau chaude ou à fluide thermique dont la surface de chauffe mouillée est de 10 m<sup>2</sup> et moins ou dont la puissance est de 200 kW et moins;
- les réservoirs à eau chaude dont le diamètre est de 0,92 m et moins;
- les composants d'une installation d'appareil frigorifique dont la puissance totale des moteurs des compresseurs est de 20 kW et moins.

Lorsque l'installateur se sera bâti un historique, la RBQ pourra évaluer son travail et si elle s'avère concluante, Il sera demandé d'apporter une révision à son manuel pour y ajouter le type d'équipement additionnel, pour lequel la déclaration sommaire sera permise.

L'information se retrouve dans notre site internet :

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/installations-sous-pression/installateur/declarer-des-travaux-dinstallation-sous-pression.html>

Déclarer des travaux d'installation exemptés d'approbation selon votre PCQ

Si vous faites des travaux d'installation d'un équipement sous pression exemptés de l'obligation d'approbation selon votre programme de contrôle de la qualité (PCQ), ces travaux n'ont pas besoin de l'approbation de la RBQ pour être mis en marche, mais doivent toutefois être déclarés à l'organisme.

Notez qu'il est possible que la RBQ communique avec vous à n'importe quelle étape du traitement de votre déclaration pour obtenir des compléments d'information. De plus, elle se réserve le droit d'inspecter en tout temps les installations sous pression sous sa compétence.

## Des frais sont-ils exigibles pour la déclaration de travaux ?

Non

## Puis-je procéder à des travaux d'urgence et faire parvenir ma déclaration après coup ?

La RBQ permet le recours aux déclarations sommaires, pour le type d'équipement installé, si le PCQ approuvé par la RBQ en fait mention

## La RBQ pourrait-elle développer un cheminement critique (comme le parcours pour les licences sur le site web RBQ) afin de m'assurer que mes travaux sont assujettis aux ISP, demandent une déclaration et demandent un PCQ ?

Pour le volet assujettissement, nous pourrions mettre sur notre site internet un outil permettant à l'installateur de savoir lorsqu'il doit déclarer une installation et lorsqu'il a besoin d'un permis en ISP.

## Dois-je payer des frais lors de mon renouvellement de permis pour l'audit ?

Oui. Des frais exigibles sont prévus pour au dépôt de la demande et pour la réimpression du permis, au même titre que pour une première demande.

De plus, toute intervention de l'inspecteur implique une facturation, que ce soit pour l'analyse du PCQ, l'audit d'implantation initial, la surveillance de l'application du PCQ ou l'audit de renouvellement de permis.

La qualité de la maîtrise de l'application de son PCQ par l'installateur aura un impact sur le nombre d'heures d'inspection qui seront requises, car ils ne nécessiteront pas de suivi de non-conformité ou de 2<sup>e</sup> audit, dans le cas de manquements importants lors du premier audit.

Le niveau de surveillance requise en cours de validité du permis est tributaire de l'historique de l'installateur (niveau de maîtrise de la conformité des installations et application de son PCQ).

Sur notre site internet, la tarification détaillée est mentionnée :

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/installations-sous-pression/tarification.html>

# UNE POLITIQUE « TOLÉRANCE ZÉRO » : UN



Par Me Eloïsa Larochelle<sup>1</sup>

**Bien qu'il ait toujours été de l'obligation de l'employeur de préserver la santé et la sécurité de ses employés et de prévenir les risques d'accidents du travail, la légalisation du cannabis en octobre 2018 a eu pour impact de sensibiliser plusieurs employeurs quant aux risques associés à la consommation de drogue et alcool en milieu de travail.**

Sur un chantier de construction, des ajouts à la LSST sont venus préciser qu'un travailleur ne doit pas exécuter son travail lorsque ses facultés sont affaiblies, notamment par le cannabis,<sup>2</sup> et que l'employeur doit veiller à ce que le travailleur n'exécute pas son travail dans un tel état<sup>3</sup>. De plus, l'employeur et le maître d'œuvre peuvent être poursuivis au pénal et au criminel en lien avec le non-respect de leurs obligations en santé et sécurité<sup>4</sup>.

Afin de respecter ses obligations en matière de santé et sécurité au travail, un employeur du milieu de la construction a tout intérêt à mettre en place, diffuser et rediffuser une politique de « Tolérance zéro » à l'égard des facultés affaiblies par les

drogues ou l'alcool sur les lieux de travail. La politique adoptée doit être claire, non équivoque, portée à la connaissance des salariés et souvent réitérée.

## Éléments à considérer

Nous soulevons plus bas différents éléments auxquels un employeur devrait réfléchir pour établir le contenu d'une politique efficace :

- a) Un énoncé de la volonté de l'entreprise de créer un environnement de travail exempt de drogue et d'alcool;
- b) Des définitions des termes-clés, par exemple :  
« Tolérance zéro » signifie aucune trace de drogue et/ou alcool ou encore de médicaments dans l'organisme d'un employé, ayant pour effet d'altérer ses facultés pendant que celui-ci exerce les tâches habituelles de son travail;
- c) L'identification de la portée des interdictions : possession, vente, distribution, consommation, exemples de substances interdites;
- d) L'identification des personnes visées par la politique, des lieux de travail et du moment où la politique s'applique;
- e) Les conséquences du non-respect de la politique : sanctions disciplinaires, y compris un congédiement;
- f) Les mécanismes de détection pour le dépistage d'alcool et de drogues : situations où un test de dépistage peut être exigé;

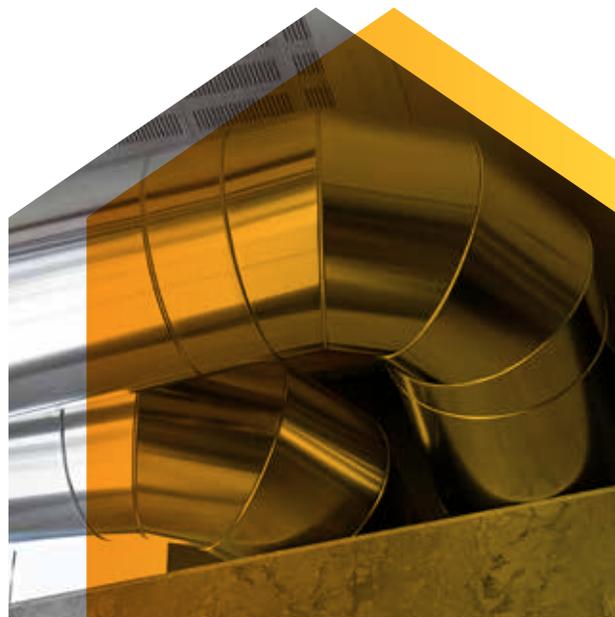


## Formation en ventilation

La CETAF est fière d'offrir les formations qui vous permettront d'obtenir la certification requise pour offrir vos services aux constructeurs et aux promoteurs de projets Novoclimat :

- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome, centralisé**, et exigences techniques Novoclimat

[teq.gouv.qc.ca/novoclimat-certification-ventilation](http://teq.gouv.qc.ca/novoclimat-certification-ventilation)



Transition  
énergétique  
Québec

# OUTIL INDISPENSABLE !

- g) Les mesures de prévention et de soutien en place;
- h) Les mesures quant à la confidentialité et à la protection de la vie privée;
- i) L'obligation de dénoncer une dépendance;
- j) L'obligation pour un employé occupant un poste critique pour la sécurité de dénoncer sa consommation d'alcool ou de drogue;
- k) La procédure de réaction face aux dénonciations d'usage ou de dépendance aux drogues ou à l'alcool;
- l) Les exceptions à la politique pour l'alcool, le cas échéant (activités sociales) : un employeur pourrait créer une exception pour une consommation modérée d'alcool, tout en maintenant une tolérance zéro pour le cannabis et les autres drogues.
- m) La date d'entrée en vigueur de la politique.

Pour être valide, une politique doit être raisonnable : il doit donc y avoir un équilibre entre les obligations et les intérêts légitimes de l'employeur et les droits fondamentaux des employés tels que l'égalité, l'intégrité et la vie privée.

Pour assurer l'efficacité de la politique, des personnes doivent être responsables de la mise en œuvre de celle-ci. Ces personnes doivent être formées pour être en mesure de l'appliquer efficacement, notamment pour détecter les effets de la consommation de cannabis et savoir comment agir en cas de risque.

1 Avocate chez BMA Avocats inc.  
2 Article 49.1 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ c S-2.1.  
3 Article 51.2 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ c S-2.1.  
4 Article 219 du Code criminel, LRC 1985, c C-46  
5 *Stewart c. Elk Valle.y Coal Corp*, 2017 CSC 30

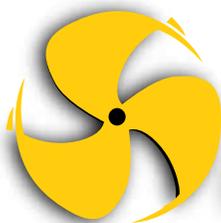
## Obligation d'accommodement

La dépendance à l'alcool ou aux drogues constitue un handicap en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne. Ainsi, face à un employé souffrant d'une dépendance prouvée, l'employeur doit appliquer les mesures d'accommodement qui s'imposent à moins qu'il ne soit en présence d'une contrainte excessive. L'employeur doit donner une chance à son employé de se réhabiliter et de reprendre sa capacité de travail.

En 2017, un arrêt important de la Cour suprême<sup>5</sup> est venu établir qu'il était possible d'exiger dans une politique que l'employé dénonce sa dépendance. Dans cette affaire, l'employeur avait congédié un employé qui avait consommé de la cocaïne, même si celui-ci avait une dépendance. La Cour suprême a estimé que la sanction avait été imposée non pas en raison de la dépendance, mais bien en raison du défaut de l'employé de se conformer à la politique mise en place.

## Conclusion

Il est important de se rappeler que l'employeur a l'obligation de veiller à la santé et à la sécurité de ses travailleurs. La consommation de cannabis fait partie des risques que l'employeur doit prendre en considération dans le cadre de la prévention des accidents du travail. Non seulement un défaut de respecter ses obligations en matière de santé et sécurité peut amener des incidents graves, mais l'employeur s'expose à des sanctions non négligeables. ▽



**AIR  
INNOVATION**

**VOTRE SPÉCIALISTE EN ASSAINISSEMENT ET DÉCONTAMINATION  
DE SYSTÈME DE VENTILATION**

*90% de nos travaux sont exécutés en collaboration avec les entrepreneurs.  
Nous connaissons vos besoins, vos méthodes et vos exigences.*

**Martin Garon, Président    Bur: (450)929-0505    Cell: (514)602-5423    martin@airinnovation.ca**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La 27<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la CETAF s'est tenue le 3 décembre dernier, au Club de golf Métropolitain. À titre de président, Michel Chagnon a présenté le bilan des principales activités réalisées au cours de la dernière année. Il en a profité pour remercier les membres qui lui ont accordé leur confiance au cours de cette période et tous ceux qui ont contribué à l'avancement des dossiers importants : les membres du Conseil d'administration, les membres des divers comités et le personnel de la permanence de la CETAF. Il a également souligné le rôle essentiel des partenaires qui soutiennent toujours généreusement la CETAF. Sans leur appui, la CETAF n'aurait pu tenir tous les événements auxquels bon nombre de membres ont participé.

Au terme de cette assemblée, de nouveaux membres ont été élus afin de siéger au Conseil d'administration de la Corporation. C'est avec grand plaisir que tous se sont joints au président pour leur souhaiter la bienvenue.



*Ainsi, les administrateurs qui composent le Comité exécutif pour l'année 2019-2020 sont :*

*Nadine Constantineau (Mistral Ventilation), présidente; Carlos Le Houx (EPM Mécanic), 1<sup>er</sup> vice-président entrepreneur; Charles Vanelslande (Groupe Techno Ref 4), 2<sup>e</sup> vice-président entrepreneur; Dominic Desrosiers (Groupe Master), vice-président fournisseur/fabricant; Sébastien Grisé (Baulne), secrétaire; Benoit Perreault (Névé réfrigération), trésorier; Michel Chagnon (Réfrigération Actair), président sortant.*

*Les autres administrateurs sont : Gilles Archambault (Loue Froid), François Boucher (Enviroair Industries), André Brassard (Meca Contrôle), Jonathan Desabrais (Ventilation MFC), John Deuel (Engineered Air), Martin Garon (Air Innovation), Patrice Lavoie (MC Ventilation), Guillaume Le Prohon (Leprohon), Annick Ouellet (Co-Ref), Sylvain Peterkin (Daikin) et Antoine Rivard (Réfrigération R & S).*



Votre entreprise  
au coeur de nos priorités.

Lussier Dale Parizeau, fier partenaire  
en assurances de la CETAF

Certaines conditions s'appliquent.



**Lussier  
Dale Parizeau**  
Cabinet de services financiers

**1 855 883-2462**  
LussierDaleParizeau.ca/cetaf



# Opteon™ XP40

Réfrigérants

Les systèmes fonctionnant au R-22/R-404A/R-507 peuvent être convertis au Opteon™ XP40 (R-449A).

Les réfrigérants Opteon™ pour les systèmes de réfrigération fixes sont conçus pour répondre aux défis d'aujourd'hui en offrant un équilibre optimal entre performance, durabilité, sécurité et coût. Ils remplacent efficacement de nombreux réfrigérants HFC, tout en réduisant significativement le potentiel de réchauffement global (PRG) et en améliorant l'efficacité énergétique de 10 %.

Des options durables pour aujourd'hui et demain.

[opteon.com](http://opteon.com)



**Chemours™**

©2015 The Chemours Company FC, LLC. Opteon™ et tout autre logo sont des marques déposées ou droit d'auteur de The Chemours Company FC, LLC. Chemours™ et le logo Chemours sont des marques déposées de The Chemours Company.

Distributeur au Québec



514 744-6752 ou 1 855 326-6752 | [descair.ca](http://descair.ca) | [f/descair](https://www.facebook.com/descair)

Montréal Laval Longueuil Québec St-Hubert St-Laurent

Chauffage Ventilation Climatisation Réfrigération



Magasinez et gérez votre compte sur [descair.ca](http://descair.ca)

► 24/7 ► Disponible sur PC, tablette et téléphone intelligent

MON COMPTE | MES TRANSACTIONS | MES LISTES | MON HISTORIQUE | MES RECHERCHES | MA RÉALITÉ

Climapresse novembre - décembre 2019

# LE RECOMMISSIONING : POUR UN MEILLEUR RENDEMENT DES BÂTIMENTS



Par Julien Edja, ing. CMVP, CEM

**Vous voulez réduire vos coûts d'exploitation, augmenter la valeur de votre propriété, en améliorer les activités opérationnelles et acquérir un avantage concurrentiel sur le marché? C'est possible grâce au recommissioning, une technique qui vise à détecter le potentiel de réduction d'énergie des bâtiments en rendant compte des failles présentes dans les activités d'opération et de maintenance (O&M).**



Le recommissioning consiste ainsi en un processus d'amélioration du fonctionnement global de votre bâtiment. Vous réduisez donc les coûts d'exploitation et améliorez la rentabilité de votre entreprise.

## En quoi consiste le recommissioning (RCx)?

Le (RCx) est un processus de réoptimisation concernant des bâtiments qui ont préalablement fait l'objet d'une phase de commissioning et de rétrocommissioning. Celui-ci a pour objectif de repérer les appareils et les systèmes qui doivent être remplacés ou perfectionnés afin d'atteindre un rendement optimal.

Plus concrètement, cette méthode d'investigation, menée par une équipe d'experts, met au premier plan les améliorations opérationnelles à apporter aux bâtiments afin d'accroître le confort des occupants, dans le but avoué de réaliser des économies d'énergie, mais aussi financières. Elle peut être réalisée dans le cadre de rénovations ou dans l'optique de réduire les coûts d'exploitation d'un bâtiment existant.

Bien que plusieurs entreprises se spécialisent dans ce type d'analyse, nous recommandons de prendre rendez-vous avec une compagnie expérimentée en maintenance et optimisation (O&M).

## Pourquoi le recommissioning?

Le recommissioning est un processus d'optimisation qui analyse la manière dont le bâtiment est entretenu et opéré, afin de proposer des moyens d'en améliorer le rendement global. Dans cette perspective, le recommissioning propose de :

- ▶ maximiser la performance du bâtiment et son efficacité énergétique en actualisant le rendement des équipements et l'intégration des systèmes;
- ▶ fournir au personnel les guides et documents de maintenance requis pour une exploitation optimale et efficace du bâtiment;
- ▶ réduire les plaintes des occupants en évaluant adéquatement la qualité de l'air et les systèmes existants.

De façon à maintenir le rendement optimal du bâtiment, le propriétaire ou le gestionnaire doit s'appuyer sur du personnel qualifié ou des entrepreneurs compétents qui ont le temps et le budget pour ajuster, bonifier et documenter les systèmes, en plus d'élaborer des solutions et de les appliquer. Selon la complexité du processus ou lors d'un changement d'utilisation du bâtiment, on procédera au recommissioning tous les trois à cinq ans.

## Quels sont les avantages du recommissioning?

En effectuant un recommissioning, vous pourrez constater plusieurs bienfaits, dont les principaux sont :

### ▶ Réduction des coûts d'énergie, de réparation et de remplacement

Grâce au recommissioning, vous pourrez prolonger la durée de vie des appareils tout en améliorant leur efficacité. Ainsi, les coûts d'énergie diminueront, les baisses pouvant même atteindre 30 % annuellement.

*Source : Haasl, Tudi, Robert Bahl, E.J. Hilts, and David Sellers. "Appropriate Use of Third Parties in the Existing Building Commissioning Process – An In-house Approach to Retrocommissioning", World Energy Engineering Congress.)*

### ▶ Maintien ou gain du capital de la propriété

En abaissant les coûts liés aux activités opérationnelles, le propriétaire peut garder un taux d'occupation élevé, restreindre le roulement des locataires et se démarquer davantage sur le marché.

### ▶ Amélioration de la qualité environnementale intérieure et de l'efficacité énergétique

La qualité environnementale à l'intérieur du bâtiment constitue une préoccupation majeure dans l'industrie. Puisqu'elle a une incidence sur la santé et le bien-être des occupants, elle sera étroitement évaluée et augmentée.

Le recommissioning est assurément un élément clé dans votre stratégie d'affaires puisqu'il aide à remettre sur pied les processus et les procédures de maintenance, et ce, à très faible coût.

## Avantages directs du recommissioning

Un bâtiment comporte des coûts d'exploitation inévitables, mais les avantages du recommissioning sont indéniables. Puisque les coûts de base dépendent du nombre de systèmes dans le bâtiment, les coûts du recommissioning seront moins élevés pour un bâtiment plus grand. Vous profiterez donc d'une certaine économie d'échelle. Et grâce à une période de retour sur l'investissement inférieure à deux ans, vous réaliserez de nombreuses économies. ▶

# LE SEO : UN INCONTOURNABLE À VOTRE RÉUSSITE



Par Alex Langlois, Agence Hoffman

**Saviez-vous qu'on note plus de 9 milliards de recherches par jour via Google? Que 81% des consommateurs recherchent de l'information avant de passer à l'achat? Et que 4 personnes sur 5 passent par les moteurs de recherches pour trouver un emplacement, une entreprise ou une organisation locale? Et bien maintenant oui, donc avoir un site web c'est bien, mais avoir un site web optimisé et référencé c'est encore mieux.**

Vous vous demandez sûrement comment est-ce possible que certains sites se retrouvent dans les premiers choix lors de recherches. Il n'existe pas de formule magique, mais bien des experts qui travaillent en amont pour faire en sorte que des sites occupent les premiers rangs. Ces positions de choix sont en partie dues au référencement naturel, ou mieux connu sous le nom de SEO.

## La définition et l'impact

Commençons par le commencement, qu'est-ce que le SEO? Le SEO est l'acronyme de Search Engine Organization qui celui-ci consiste en une panoplie de techniques et stratégies mis en place afin qu'un site web puisse se classer dans les meilleurs résultats sur les moteurs de recherches tels que Google, Bing ou encore Yahoo. C'est une évidence que personne n'aime rechercher de l'information sans en être capable d'en trouver facilement. Votre marché, autant votre clientèle que vos partenaires, doivent être en mesure de mettre la main sur votre offre de services ainsi que vos coordonnées rapidement. Le SEO peut donc jouer un rôle important sur la notoriété de votre entreprise et même sur vos chiffres d'affaires.

## Le fonctionnement

Le SEO comprend un ensemble de tactiques et d'actions permettant d'optimiser votre site web, mais celles-ci doivent être réfléchies et déterminantes pour votre entreprise. Un site n'est pas développé de la même façon d'une organisation à un autre, donc le SEO doit être travaillé différemment également. Afin de simplifier le fonctionnement du SEO, nous pouvons segmenter les stratégies derrière celui-ci sous trois catégories soit : la technique, le contenu et le rendement.

- ▶ Pour la technique, on se concentre sur le fonctionnement général de votre site afin d'identifier des optimisations qui auront un impact sur l'expérience de vos visiteurs.



La plupart du temps, les actions entreprises seront davantage dans l'administration donc doivent être effectuées par des experts et/ou avec les ressources ayant construit votre site. On prépare donc le chantier afin de pouvoir effectuer le travail de surface.

- ▶ Pour le contenu, on s'intéresse ici aux textes, aux images, aux vidéos, à tout ce que les visiteurs voient sur votre site. On veut donc créer une valeur ajoutée afin de retenir leur attention, mais aussi de retenir l'attention des moteurs de recherche qui considèrent si votre site est pertinent ou non et ainsi profiter des placements de choix. Chaque mot choisi, image utilisée et vidéo sélectionnée peuvent avoir un impact direct sur la position que votre site occupera sur un Google, Bing ou Yahoo de ce monde.
- ▶ Pour le rendement, on analyse les résultats suite aux optimisations. C'est donc important de faire une veille sur les bons et moins bons coups, afin d'ajuster le tir et performer davantage. Comme l'industrie du traitement de l'air et du froid, le web évolue à une vitesse fulgurante. D'anciennes techniques laissent place à des nouvelles plus optimales et efficaces, c'est pourquoi la comparaison mensuelle des performances est de mises.

Bref, un site web est important, mais un site optimisé l'est encore plus. Votre site agit en quelque sorte comme votre vitrine en ligne, vous devez travailler le contenu et la pertinence de celui-ci afin de le conserver au goût du jour, mais aussi l'optimiser pour qu'il demeure bien positionné via les moteurs de recherche. Pour garder une longueur d'avance sur vos concurrents, vous devez d'investir du temps pour la maintenance et la mise à jour de vos plateformes numériques, et ce en travaillant avec des experts du web. ▽

## Avis de décès – John Chabot



*\*Extrait du communiqué\**

C'est avec beaucoup d'émotion que Stelpro a annoncé, le 28 octobre dernier, le décès de monsieur John Chabot, le père d'Yves Chabot. Ce triste événement est survenu de façon très inattendue le mercredi 23 octobre 2019.

Pour l'entreprise, John aura été un grand bâtisseur. Il a commencé ce beau projet en 1981, à Drummondville. Armé d'une confiance inébranlable et d'une forte détermination, il a été à la barre de la compagnie pendant 25 ans (de 1981 à 2006). Il a su relever tous les défis et a franchi tous les obstacles avec acharnement, détermination et succès.

« Mon père a toujours été un guide pour moi, et il continuera de l'être, a affirmé Yves Chabot, président de Stelpro. Il était unique dans sa façon de voir et de dire les choses et de gérer une entreprise. Il ne laissait jamais personne indifférent! Ça fait maintenant 13 ans qu'il n'est plus dans l'industrie et on me parle encore de lui. On a toujours de belles anecdotes à me raconter sur lui. »

Toute l'équipe de la CETAF offre ses plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à tous les proches.

## Suivez la CETAF sur les réseaux sociaux

Nous sommes présents sur Facebook, Twitter, ainsi que sur LinkedIn afin d'être accessible peu importe votre plateforme de prédilection. Prenez avantage à suivre notre contenu dans le but d'avoir accès à des primeurs, des exclusivités ainsi que de l'information pertinente à votre industrie.



/CETAF.QC



@CETAF\_Qc



/Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (cetaf)



# RENDEZ-VOUS de l'industrie de L'AIR et du FROID



## 21 avril 2020



## Centre de congrès Four Points, Lévis

### À L'AGENDA 2019-2020

Congés de la construction  
et événements à retenir

#### Vacances d'hiver de la construction

Du 22 décembre 2019 au 4 janvier 2020

#### Rendez-vous de l'air et du froid

Centre de congrès – Four Points, Lévis  
Mardi le 21 avril 2020

#### Tournois de golf – Québec

La Malbaie  
Vendredi le 12 juin 2020

# WOLSELEY

**Votre destination de choix**

**POUR VOS BESOINS EN PIÈCES DE REMPLACEMENT  
DE CHAUFFAGE | HYDRONIQUE | VENTILATION | RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION**

Présent pour vous

# D'EST EN OUEST

**Contactez l'un de nos  
28 points de service.**

Visitez [wolseleyinc.ca](http://wolseleyinc.ca)  
pour connaître la succursale  
la plus près de vous !



Quelques-uns de nos partenaires de confiance :



SAMSUNG



Dettson



Rinnai



REZNOR

**WOLSELEY**  
wolseleyinc.ca



PLOMBERIE



CVAC/R



AQUEDUC



INDUSTRIEL



PROTECTION  
INCENDIE



HYDRONIQUE

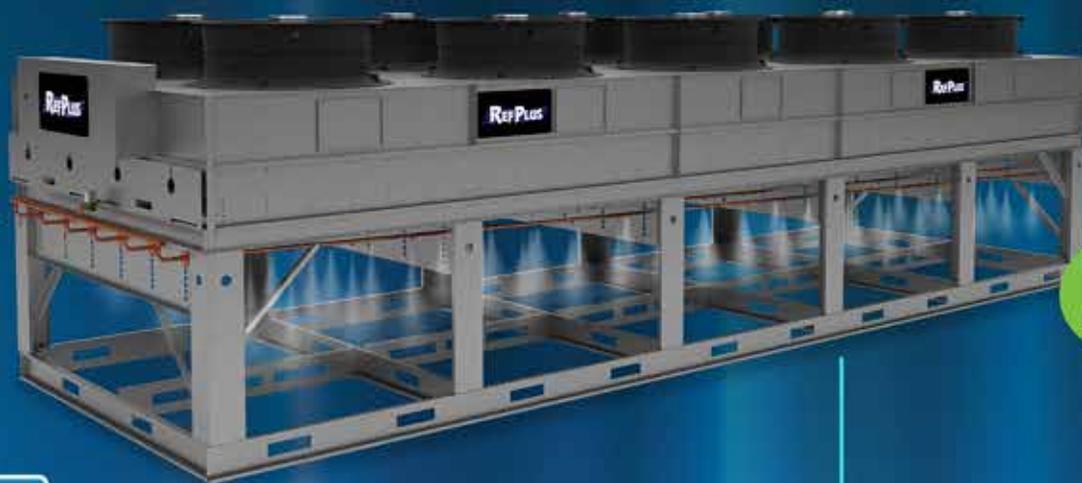
MAGASINEZ EN LIGNE



wolseley  
express.com

# REFPLUS

## Le Système Opti-Mist Plus



ecoefficient+



Jusqu'à  
**50%!**  
D'ÉPARGNE RÉCURRENTE

450.641.2665  
www.refplus.com